

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ORAN

DAIRA BETHIOUA

COMMUNE DE MERS EL HADJADJ

N°...../2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE du Marché

Conformément la loi 23/12 du 05 Aout 2023 fixant les règles relatives aux marchés publics et l'article N° 65 alinéa 02 du décret Présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant règlement des marchés publics, Et des délégations des service publics, le Président de l'Assemblée Populaire Communal de Mers El Hadjadj annonce au soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence capacité minimales N° 193/2026 paru sur les journaux EL CLASICO le 11/02/2026, et الجمهورية LE 14/02/2026 et LE BOMOP et LES PRESSES ELECTRONIQUE, après l'évaluation des offres et conformément au cahier des charge les résultats suivant est attribue provisoirement à L'entreprise sus cite ci-dessus:

N°	Opération	L entreprise	Montant de l'Offre en TTC	Délai De Réalisation	NIF
01	LOT 01 : AMENAGEMENT URBAIN A HAI KHAROUBI AHMED MERS EL HADJADJ	بن عيسى يوسف	22 205 400.00DA	04 MOIS	186310800044190
02	LOT 02 : AMENAGEMENT URBAIN A HAI FALAH DJILLALI 700 LOGTS DJEFFAFLA	SARL HABIB BAGHLI OTHMANE H B O	11 969 674.50DA	04 MOIS	002131112403833

Conformément la loi 23/12 du 05 Aout 2023 fixant les règles relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret Présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant règlement des marchés publics, Et des délégations des service publics, les soumissionnaires non retenus sont invités de se rapprocher de nos services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de publication provisoire de l'évaluation de leur offres techniques et financière, tous soumissionnaires qui conteste se choix peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis attribution provisoire du marché.

MERS EL HADJADJ LE
LE P/APC

2631004130